

## **CES « Santé et Bien-être des Animaux » (SABA)**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants (le CES), ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes et aux organismes habilités à saisir l'Agence, toutes les informations scientifiques nécessaires à la gestion des risques et à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

Les Comités d'experts spécialisés sont un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les Comités d'experts spécialisés sont saisis des questions posées à l'Anses et peuvent en outre proposer à l'agence de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'ils mènent constituent la base des avis rendus par l'Agence.

### **■ Rôle et missions du CES**

Dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux, le Comité d'experts spécialisé *ad hoc* est chargé de :

- l'évaluation des risques liés aux maladies animales, présentes en France ou susceptibles d'être introduites, chez les animaux domestiques et/ou dans la faune sauvage, transmises ou non par des vecteurs ;
- l'évaluation des risques liés à l'interface faune sauvage / faune domestique pour les maladies qui leur sont communes ;
- l'évaluation des risques liés aux maladies zoonotiques quelle que soit l'origine de la transmission, directe ou indirecte ;  
Ces évaluations des risques peuvent aller, à la demande de l'auteur de la saisine, jusqu'à l'évaluation d'options de gestion.
- la hiérarchisation des dangers sanitaires pour les différentes espèces animales, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer ;
- la mise à disposition des gestionnaires du risque d'éléments scientifiques (avis, recommandations) nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de surveillance et de lutte contre les maladies animales et zoonotiques ;
- la mise à disposition des gestionnaires du risque d'éléments scientifiques (avis, recommandations) nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de surveillance et de lutte contre les vecteurs des maladies animales ou humaines ;
- l'évaluation du bien-être des animaux ;
- l'évaluation de mesures de maîtrise en matière de biosécurité ;
- l'impact de différentes activités humaines<sup>1</sup> sur la santé et/ou le bien-être des animaux ;
- la mise en œuvre de réflexions méthodologiques dans le domaine général de l'évaluation des risques en santé et bien-être des animaux.

<sup>1</sup> Lignes à haute tension, grands ouvrages ...

Les sujets traités par le Comité d'experts spécialisé « Santé et bien-être des animaux » sont d'une grande diversité et impliquent pour les experts, au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique.

■ ***Composition et fonctionnement***

Les membres du CES « Santé et bien-être des animaux » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de trois ans, après avis du conseil scientifique. Le CES sera composé d'environ 25 experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s, ayant des compétences transversales et une vision prospective des enjeux de santé publique vétérinaire.

Les compétences recherchées pour l'expertise en santé et bien-être des animaux sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées ». Elles couvrent des domaines très divers, incluant notamment la méthodologie d'évaluation des risques, toutes les disciplines de l'infectiologie et l'épidémiologie des maladies animales et celles spécifiquement liées à la connaissance et à l'évaluation du bien-être des animaux.

Sont recherchées aussi bien des compétences et connaissances de terrain (notamment filières de production, activités de diagnostic, médecine vétérinaire...) que des compétences scientifiques reconnues, résultant d'activités de recherche.

Ce CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2018.

Outre la présence aux réunions plénaires, les experts contribuent à l'expertise par l'analyse critique de la littérature scientifique et de dossiers industriels, la rédaction de certaines parties de rapports et la relecture critique des documents examinés en séance.

Le CES « Santé et Bien-être des Animaux » est régulièrement amené à travailler sur des saisines en transversalité avec d'autres Comités d'Experts Spécialisés, notamment le CES « Risques microbiologiques dans les aliments » (alimentation humaine) et les différents CES impliqués dans les saisines relatives aux vecteurs.

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures d'experts pour le CES afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.